



# Info Ravageurs

## Groupe DEPHY Agrosemences

26 juillet 2019



**BSV n°32: cf lien suivant**

[http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/fichiers/GRANDES-CULTURES/bsv\\_grandes\\_cultures\\_N36\\_25072019.pdf](http://www.bsv.occitanie.chambagri.fr/fichiers/GRANDES-CULTURES/bsv_grandes_cultures_N36_25072019.pdf)

### Observations du Tarn et Garonne :

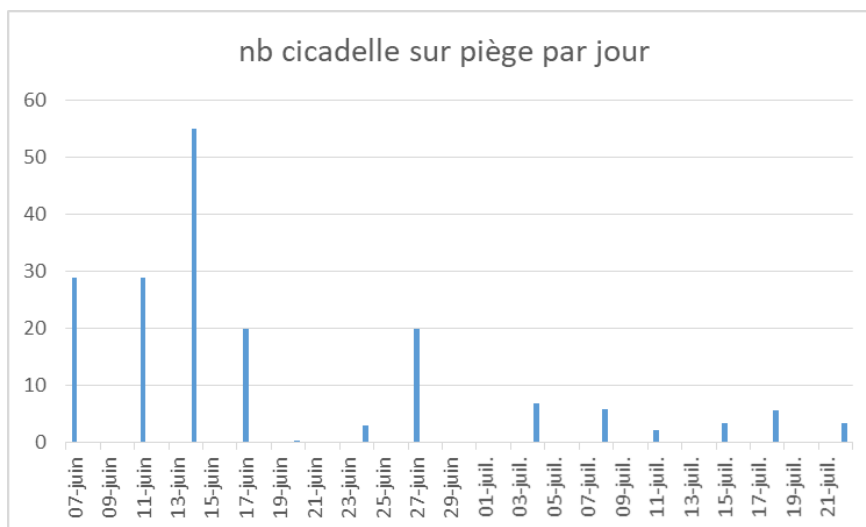
**Maïs semence** : Les captures de pyrale sont un peu plus importantes sur les pièges lumineux (seulement les données de meauzac et Corbarieu figurent cette semaine, augmentation à Meauzac). Le pic de vol est prévu à ce jour au 10 aout (cf BSV). Toujours aucune capture de sésamie sur le réseau sauf à Meauzac. Le pic de vol est annoncé autour du 31 juillet au 5 aout. Un seul héliothis sur le piège à phéromones à Cayrac. Des captures sont observées sur des pièges d'autres secteurs. Les piqures de cicadelle sont la plupart du temps peu présentes mais la pression peut être importante sur certaines parcelles.

Les castrations battent leur plein . Une bonne partie des parcelles a atteint le stade soie verte, stade clé pour la lutte contre la fusariose. Des parcelles sont au brunissement des soies (après fécondation). Après dessèchement des soies, la protection est inutile

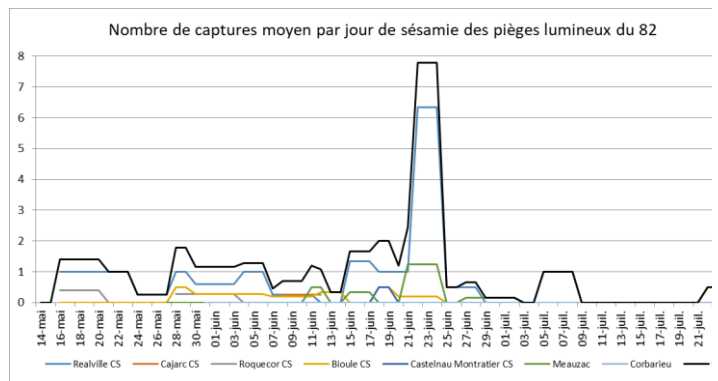
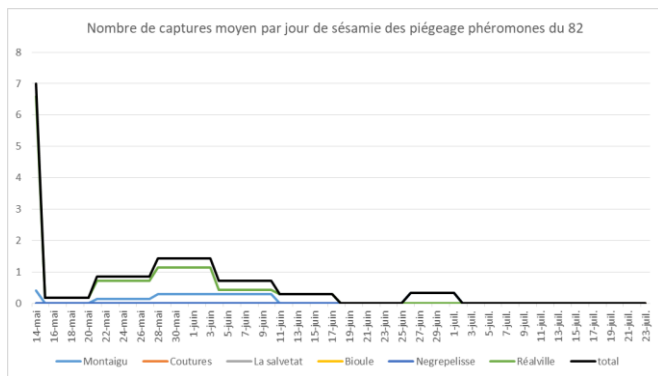
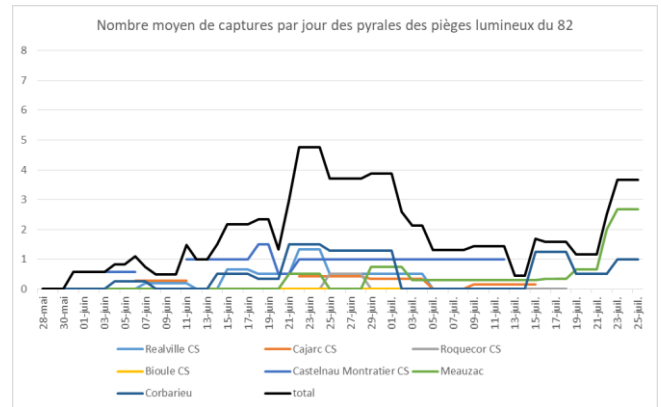
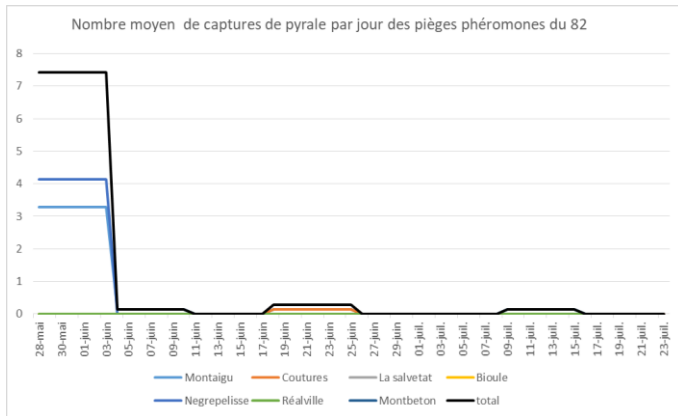
2 essais foreurs (pyrale – sésamie) sont mis en place sur le réseau DEPHY.

### Derniers piègeages :

Suivi cicadelle (Négrepelisse) : récapitulatif du piégeage (nombre moyen par jour de cicadelles capturées sur le piège). Faible présence de cicadelle ces 2 dernières semaines.



## Réseau pyrale – sésamie :



**Recommandations :** Pas d'intervention à prévoir cette semaine sur ravageurs dans le cadre de la lutte chimique, sauf dans le cas d'une très forte pression cicadelle (feuilles sous l'épi très attaquée et feuille de l'épi >10 % de la surface recouverte de piqûres) avec un produit autorisé pour cet usage et dans le respect du nombre maximum d'applications par an ( ex Karaté Zéon ou Decis protech... cf tableau liste des insecticides sur maïs).

Après dessèchement des soies, la protection fusariose est inutile (il n'y a plus de contamination).



Stade soies vertes



Brunissement des soies

## Méthodes alternatives :

Des solutions alternatives existent pour la gestion de la pyrale et/ou de la sésamie. Pas d'alternative à la lutte contre la cicadelle.

Le DIPEL est un produit de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis* esp. *kurstaki* autorisé à 1 kg/ha. Deux applications sont nécessaires : le premier 15 à 20 jours avant le pic de vol de la pyrale et le deuxième au pic de vol (prévu à ce jour vers le 10 août). La première application est encore possible mais à réaliser rapidement.

Les trichogrammes ont été livrés. Cependant le vol de deuxième génération de pyrale commence à peine. Il est préférable de conserver les trichogrammes au frais (réfrigérateur) pour le positionner au début du vol et avoir une certaine rémanence. Compte-tenu des captures minimales de cette semaine, réserver l'application courant ou fin de semaine prochaine. Une double application de trichogrammes peut être judicieuse pour couvrir le deuxième vol de pyrale qui s'étale très souvent.

Liste des insecticides autorisés sur maïs :

usage / cible	spécialités commerciales	composition	formulation	groupe HRAC	dose AMM (l/ha)	nb applications	DAP (jours)	ZNT	DVP	DRE	mention abeille	phrases de risque
cicadelle	decis protech	15 g/l deltaméthrine	EW	3A	0,83 l	3	30	20 (5 en juil août)	-	6	0,5 l	H226, H410
cicadelle	decis expert	100 g/l deltaméthrine	EC	3A	0,125 l	3	30	20 (5 en juil août)	-	24	-	H226, H302, H304, H318, H332, H335, H336, H410
cicadelle	karaté technologie zéon / lambda star / karis 10 CS	lambda-cyhalothrine	CS	3A	0,2 l	2	7	50	-	48	0,15 l	H302+H332, H317, H410
cicadelle	fury 10 EW	zétacyperméthrine	EW	3A	0,375 l	-	60	20	-	48	-	H302+H332, H317, H373, H410
pyrale	difuseurs trichogrammes	trichogrammes	-	-	dose variable selon produit	-	-	-	-	-	-	-
pyrale	dipel DF	<i>Bacillus thuringiensis</i> sous esp. <i>Kurstaki</i>	WG	11A	1 kg	8	1	-	-	24	1 kg	-

Auteur : Ingrid Barrier – Ingénieur Réseau DEPHY, Chambre d'Agriculture du 82.



*La Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*